Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

N° délibération

7-2026 4 16

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

Objet :
BUDGET 2026 LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (Collinée)

OBJET : BUDGET 2026 LOTISSEMENT DE LA PERRIERE (Collinée)

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 10/03/2026
Considérant les résultats de l'exercice 2025, à savoir :
le déficit de la section de fonctionnement de 58 382,33 €
le déficit de la section d'investissement de 91 415,18 €
Le Conseil Municipal décide de :
-ADOPTER le Budget Primitif 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
002-Déficit reporté	58 382,33 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	5 000,00 €	042-Saisie stock final	96 415,18 €
042-Annulation stock initial	91 415,18 €	70- Vente de terrains	58 382,33 €
65- Autres charges de gestion	5,00 €	75-Autres produits de gestion	5,00 €
TOTAL	154 802,51 €	TOTAL	154 802,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001-Déficit reporté	91 415,18 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	96 415,18 €	040-Annulation stock initial	91 415,18 €
		16-Avance budget principal	96 415,18 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_5-DE

TOTAL	187 830,36 €	TOTAL	187 830,36 €

-AUTORISER dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/4/26

- et de sa publication le 22/4/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)